

# Ausolan.

## **CAUCE**

**Code AUsolan de Comportement Éthique**

Date : 09.12.2025

## Contenu

<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2. CAUCE : Code AUSOLAN de Comportement Éthique</b>	<b>4</b>
Contenu	4
Champ d'application	4
<b>3. C'est entre les mains de TOUS, c'est entre VOS mains</b>	<b>5</b>
a) Votre engagement individuel : connaître et agir	5
b) La responsabilité de montrer l'exemple	5
c) Notre responsabilité collective : protéger notre projet	5
d) Conséquences du non-respect	6
<b>4. Guide de comportement éthique</b>	<b>6</b>
Comportement de base	6
Notre cadre de responsabilité : Pacte mondial et ODD	6
Un comportement honnête et loyal envers AUSOLAN	7
Comportement entre et avec les PERSONNES	10
Comportement vis-à-vis des CLIENTS	11
Comportement envers les FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS, PARTENAIRES COMMERCIAUX ET AUTRES COLLABORATEURS EXTERNES	13
Comportement vis-à-vis de la CONCURRENCE et du marché	14
Comportement vis-à-vis des ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	14
Notre responsabilité en matière d'intégrité financière et comptable	15
Notre engagement envers la SOCIÉTÉ et la PLANÈTE	16
<b>5. Communication et diffusion du code CAUCE</b>	<b>16</b>
<b>6. Participation active et garantie</b>	<b>17</b>
<b>7. Organisation visant à assurer le respect du code CAUCE</b>	<b>19</b>
<b>8. Validité et mise à jour</b>	<b>19</b>

# Ausolan.

## 1. Introduction

Chez AUSOLAN, nous partageons un projet socio-entrepreneurial qui va au-delà de la prestation de services de restauration et de nettoyage. Nous sommes animés par un objectif commun, qui se reflète dans notre manière d'être et d'agir, aussi bien au sein de notre organisation que dans nos relations avec nos clients, nos fournisseurs et la société.

Notre Code AUSOLAN de Comportement Éthique, CAUCE, est le guide qui traduit nos valeurs par des actions concrètes. Plus qu'un règlement, c'est l'expression de notre engagement collectif envers une gestion éthique, intègre et responsable. Son application nous définit, nous protège et est le pilier de la confiance que nous inspirons.

Nous vous invitons à le connaître, à l'appliquer et à contacter votre responsable ou le département de Conformité en cas de doutes.

### **Notre vision : l'ambition qui nous inspire**

Nous sommes inspirés par une AUSOLAN forte et engagée, qui préserve notre héritage grâce à des résultats qui garantissent un avenir meilleur et contribuent au bien-être de la société.

### **Notre mission : notre engagement au quotidien**

Nous apportons de la valeur à nos clients en instaurant un climat de confiance grâce à notre professionnalisme, notre proximité et notre respect de la parole. Une manière d'être et d'agir qui crée des relations durables grâce à un projet socio-entrepreneurial inspiré des valeurs coopératives.

### **Nos valeurs : les piliers de nos actions**

Nos valeurs s'articulent autour de trois piliers qui définissent qui nous sommes et comment nous agissons. Respecter ces valeurs est la responsabilité de toutes les personnes qui composent AUSOLAN.

✓ **Âme** : #Coopération #Personnes #Objectifs-Communs #Travail-en-Équipe

**Nous sommes une âme coopérative et humaine.** Nous nous impliquons dans tout ce que nous faisons parce que nous nous soucions des personnes. Notre capacité à travailler, à coopérer et à faire preuve d'empathie, tant au sein d'AUSOLAN qu'auprès de nos clients, est la clé de notre succès.

# Ausolan.

« La coopération est le puissant levier qui multiplie nos forces ». J. M. Arizmendiarieta

- ✓ **Parole** : #Honnêteté #Engagement #Professionalisme #Proximité

**Nous tenons notre parole.** Nous assurons un service honnête, où la qualité et la proximité nous permettent de forger des relations durables basées sur la confiance. Notre professionnalisme et notre engagement rythment notre quotidien.

« L'honnêteté est le fondement de la confiance ».

- ✓ **Action** : #Initiative #Efficacité #Flexibilité #Innovation

**Nous sommes là pour résoudre, trouver des solutions, aller de l'avant.** Pour faire preuve d'initiative et proposer des solutions innovantes au quotidien. Nous faisons nôtres les défis de nos clients en travaillant avec flexibilité afin de nous adapter rapidement à leurs besoins.

« L'initiative, c'est agir correctement sans que nul ne nous le demande ».

Ces principes se concrétisent dans les différentes sections de ce code, qui deviennent des actions concrètes dans notre quotidien.

## 2. CAUCE : Code AUSOLAN de Comportement Éthique

### Contenu

Ce code est notre guide pratique d'action. Il contient les principes et les règles qui traduisent nos valeurs **Âme, Parole et Action** en comportements quotidiens.

Son objectif est double : d'une part, inspirer et guider nos décisions afin de garantir que nous agissons toujours avec l'intégrité qui nous définit. D'autre part, il s'agit de notre outil fondamental pour prévenir, détecter et agir face à tout comportement irrégulier susceptible de nuire à nos personnes, à notre projet ou à notre réputation.

### Champ d'application

Ce code est obligatoire pour tous les membres du Conseil d'administration, les cadres y **pour toutes les personnes qui travaillent au sein d'AUSOLAN**, indépendamment de leur niveau hiérarchique, de leur type de contrat, de leur situation géographique ou de la société liée au Groupe dans laquelle elles exercent leur activité.

AUSOLAN promeut également ce code auprès de ses fournisseurs, partenaires, entreprises collaboratrices et de son personnel, et s'attend à ce qu'ils adoptent des normes de comportement éthique similaires à celles décrites ici.

## 3. C'est entre les mains de TOUS, c'est entre VOS mains

Le succès d'AUSOLAN et la solidité de notre réputation dépendent des actions de chacun d'entre nous. Appliquer et faire **appliquer ce code est une responsabilité individuelle et collective** que toutes les personnes qui font partie d'AUSOLAN se doivent s'assumer sans exception. Toutes les personnes qui composent AUSOLAN doivent agir en tant que garantes de son respect.

### a) Votre engagement individuel : connaître et agir

Chaque personne qui fait partie d'AUSOLAN a la responsabilité fondamentale de connaître, de comprendre et d'appliquer les directives de ce code dans l'exercice de ses fonctions au quotidien. Cet engagement est une manifestation de votre « **Parole** » et professionnalisme.

Conformément à cette responsabilité personnelle :

- Aucune personne, quelle que soit sa position, n'est autorisée à demander à une autre personne d'enfreindre ce code.
- Nul ne peut justifier un comportement contraire au code CAUCE en invoquant l'ordre d'un supérieur ou sa méconnaissance de celui-ci. Votre intégrité et votre critère sont fondamentaux.

### b) La responsabilité de montrer l'exemple

Les personnes qui ont des subordonnés, des cadres intermédiaires aux cadres supérieurs, ont la responsabilité supplémentaire d'être un référent. Cela implique non seulement de respecter le code, mais aussi :

- **De montrer l'exemple**, en adoptant un comportement éthique irréprochable.
- **D'encourager** les membres de votre équipe à connaître et à comprendre le code.
- **De favoriser un climat de confiance** qui permet de parler ouvertement de doutes ou de dilemmes éthiques, en agissant avec l'« **Âme** » qui nous caractérise.

### c) Notre responsabilité collective : protéger notre projet

Dans le cadre d'un projet entrepreneurial à l'âme coopérative, **le bien-être du projet est un objectif commun**. C'est pourquoi nous avons tous la responsabilité de protéger notre organisation contre les comportements irréguliers. Toutes les personnes

concernées par ce code sont tenues de signaler, par le biais des canaux établis, tout non-respect éventuel qu'elles détectent, même si cela concerne des tiers tels que des fournisseurs ou des collaborateurs. Agir de la sorte, c'est être un garant actif de nos valeurs.

## d) Conséquences du non-respect

Cet engagement est un aspect essentiel de notre relation professionnelle. Par conséquent, **le non-respect délibéré des directives de ce code, ainsi que l'ordre de ne pas les respecter**, sera considéré comme une faute professionnelle et **entraînera l'application des mesures disciplinaires prévues par la législation et la réglementation interne**, quel que soit le niveau hiérarchique de la personne ayant commis l'infraction.

## 4. Guide de comportement éthique

Toutes les personnes au sein d'AUSOLAN doivent accomplir leurs responsabilités et leurs fonctions conformément aux **principes de conduite** énoncés ci-dessous.

### Comportement de base

Nous agissons toujours conformément à la législation en vigueur, à nos règlements internes et aux principes de bonne foi, d'intégrité et de respect, y compris en collaborant avec les autorités compétentes lorsque cela est nécessaire. C'est le point de départ de notre « **Parole** »".

### Notre cadre de responsabilité : Pacte mondial et ODD

Notre engagement éthique dépasse nos murs et s'aligne sur les grands consensus mondiaux en matière de développement durable et de droits de l'homme. C'est pourquoi AUSOLAN souscrit aux **Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies** et utilise les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** comme guide pour générer un impact positif.

Cet engagement se manifeste dans quatre domaines clés qui inspirent et régissent nos politiques :

1. **Droits de l'homme** : nous soutenons et respectons la protection des droits fondamentaux de l'homme.

2. **Normes du travail** : nous défendons la liberté d'association et l'élimination de toutes les formes de travail forcé et de discrimination.
3. **Durabilité** : nous adoptons une approche préventive qui favorise l'environnement et nous promouvons une plus grande responsabilité environnementale.
4. **Lutte contre la corruption** : nous luttons contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.

## Un comportement honnête et loyal envers AUSOLAN

L'honnêteté et l'engagement qui constituent notre « Parole » commencent par la loyauté envers notre projet collectif. Cet engagement se traduit par une **conduite honnête et loyale** à tout moment, en protégeant activement **les intérêts et la réputation** de notre projet collectif. Ce principe fondamental, qui découle du **respect de notre projet entrepreneurial et des personnes qui le composent**, se concrétise dans les règles suivantes :

### ➤ **Protection de notre image et de notre réputation :**

La réputation d'AUSOLAN est un actif précieux que nous construisons et que nous devons tous protéger. C'est pourquoi, dans toutes nos actions professionnelles, nous devons veiller à la préserver en fondant nos relations sur l'honnêteté et l'intégrité.

**Ce devoir de protection s'étend à tous les domaines, y compris le domaine numérique.** Faire des commentaires désobligeants, faux ou dénigrant l'entreprise, nos collègues ou nos clients sur les réseaux sociaux ou d'autres forums publics est un comportement déloyal qui nuit gravement à notre image et est contraire à nos valeurs.

### ➤ **Conflit d'intérêts et loyauté dans l'activité :**

Un conflit d'intérêts survient lorsque **nos intérêts personnels** (ou ceux de notre entourage proche) **peuvent influencer notre jugement professionnel**. AUSOLAN respecte la participation de ses professionnels à d'autres activités sociales ou commerciales, à condition qu'elles soient légales et qu'elles n'entrent pas en conflit ou en concurrence avec les intérêts de l'organisation.

Pour garantir cela, il est indispensable de **communiquer au préalable**, par le biais des canaux établis, l'intention de réaliser ces activités afin de pouvoir évaluer un éventuel conflit. De même, la loyauté implique de ne pas utiliser à son propre profit ou au profit de tiers les **opportunités d'affaires** dont nous avons connaissance en raison de notre position chez AUSOLAN. Ce principe inclut l'interdiction expresse d'utiliser les **marques d'AUSOLAN** pour réaliser des opérations pour son propre compte.

### ➤ **Intégrité dans la gestion des informations :**

Notre réputation repose sur la confiance, et celle-ci se construit en traitant les informations avec le plus grand professionnalisme. Cet engagement se traduit par un triple devoir :

- **Protection des données à caractère personnel :**

La confiance que les personnes (employés, clients, fournisseurs, etc.) accordent en partageant leurs données est une grande responsabilité. Nous nous engageons à respecter rigoureusement la législation en matière de protection des données, en utilisant les informations personnelles uniquement aux fins légitimes et autorisées pour lesquelles elles ont été collectées. **L'accès ou la cession de données personnelles à des personnes ou à des fins non autorisées constitue une faute très grave et est strictement interdit.** Le non-respect constitue non seulement une violation de nos valeurs, mais peut également entraîner de graves conséquences juridiques, aussi bien pour l'entreprise que pour la personne ayant commis l'infraction, y compris des responsabilités pénales.

- **Utilisation responsable et confidentielle:**

Les informations que nous traitons (concernant AUSOLAN, nos clients, nos fournisseurs ou nos employés) constituent un actif fondamental. Nous nous engageons à les utiliser de manière efficace, exclusivement dans le cadre de nos fonctions, et à toujours respecter la plus stricte **confidentialité**. Ce devoir de loyauté perdure même après la fin de notre relation avec l'entreprise.

- **Véracité de la communication:**

Donner sa « **Parole** » signifie être honnêtes. Nous transmettons les informations de manière claire et véridique et ne fournissons en aucun cas, en toute connaissance de cause, des données incorrectes ou inexactes.

- **Innovation et protection de la propriété intellectuelle :**

L'« **Action** » nous pousse à innover constamment. Les connaissances, les améliorations et les créations (telles que les marques, les brevets ou les processus) générées dans le cadre de notre activité constituent un actif stratégique appartenant exclusivement à AUSOLAN.

Ce principe implique un double engagement :

- **Loyauté envers nos connaissances :** nous avons le devoir de protéger activement notre propriété intellectuelle et industrielle contre toute utilisation indue et de communiquer à l'entreprise toute invention ou amélioration pertinente pour l'activité, conformément à notre politique interne.

# Ausolan.

- **Respect des connaissances d'autrui** : notre intégrité se manifeste également par le respect du travail et de la propriété d'autrui. L'utilisation illégale de logiciels, la copie de contenus protégés, le plagiat ou toute autre forme de violation de la propriété intellectuelle de tiers sont expressément interdits.

➤ **Utilisation d'actifs et de ressources** :

Nous utilisons les ressources d'AUSOLAN de manière efficace, responsable et exclusivement pour le développement de notre activité professionnelle. Être dans l'« **Action** » signifie également être efficaces et prudents avec les moyens que l'organisation met à notre disposition.

Ces actifs, des installations aux systèmes informatiques, sont des outils de travail que nous devons protéger et utiliser de manière responsable et professionnelle, conformément aux principes suivants :

- **Préservation des actifs** : nous protégeons les équipements et les installations afin d'éviter tout dommage, perte ou utilisation inappropriée. L'appropriation ou l'utilisation induue délibérée des biens de l'entreprise constitue une faute grave à l'encontre de la loyauté que nous nous devons.
- **Utilisation professionnelle des ressources technologiques (TI et communications)** : les équipements, systèmes et réseaux que l'entreprise met à notre disposition sont destinés à un usage exclusivement professionnel, sauf disposition contraire de la législation applicable. Il est interdit d'installer des logiciels non autorisés ou d'effectuer toute action susceptible de compromettre la sécurité de nos systèmes. L'utilisation détaillée de ces moyens est régie par la **Politique de TI** de la compagnie.
- **Utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA)** : nous encourageons l'utilisation de l'IA comme outil pour renforcer notre « **Action** » et « **Innovation** », toujours dans un cadre éthique et sécurisé. Son utilisation est régie par trois principes non négociables :
  1. **Protection des informations** : La règle d'or est la confidentialité. Il est **strictement interdit d'introduire des informations sensibles (des clients, de l'entreprise ou du personnel) dans des outils d'IA publics ou non approuvés.**
  2. **Supervision humaine** : l'IA est une aide, mais elle ne remplace pas notre jugement. Nous devons toujours examiner de manière critique les résultats qu'elle génère avant de les utiliser.
  3. **Transparence** : nous ferons preuve de transparence quant à l'utilisation de l'IA lorsque nous interagissons avec des tiers.

- **Cadeaux, attentions et lutte contre la corruption** : nous n'offrons ni n'acceptons de cadeaux ou d'attentions qui pourraient dépasser les normes de courtoisie et être interprétés comme une tentative d'influencer une décision commerciale. Notre « Parole » repose sur l'honnêteté.

## Comportement entre et avec les PERSONNES

Nous sommes une « **Âme coopérative et humaine** », et les personnes sont notre principal actif. C'est pourquoi nous assumons comme nôtres les principes des droits de l'homme et les normes du travail du Pacte mondial.

Cet engagement se traduit par un **environnement de travail fondé sur le respect, l'équité et, surtout, le respect mutuel**, qui se concrétise par les principes suivants :

- **Égalité des chances et respect au travail** :

Nous promovons un **environnement de travail inclusif**, où chaque personne est évaluée exclusivement sur la base de critères objectifs de mérite et de compétence, en garantissant un traitement équitable dans toutes nos décisions en matière de gestion des personnes, de la sélection et la rémunération à la promotion.

Nous rejetons fermement toute forme de **discrimination ou harcèlement** fondé sur le sexe, la race, l'idéologie, la religion, l'orientation sexuelle ou toute autre condition. Nous appliquons une politique de **tolérance zéro** à l'égard de toute forme d'abus d'autorité ou de comportement créant un environnement intimidant. Nous nous attachons à favoriser un climat de **confiance et coopération**, où le « travail en équipe » et le respect mutuel sont fondamentaux.

- **Engagement en faveur d'un emploi de qualité** :

Nous nous engageons non seulement à respecter strictement la réglementation du travail, mais aussi à promouvoir les **meilleures pratiques en matière d'emploi**. Il s'agit d'une responsabilité partagée : l'organisation fournit un cadre de travail équitable et chacun d'entre nous collabore à la prévention et à la détection de toute irrégularité, garantissant ainsi un environnement de travail digne et équitable pour tous.

- **La sécurité et la santé, un engagement non négociable** :

Notre priorité est que chaque personne travaille dans un environnement sûr et sain. C'est pourquoi nous promovons une culture de prévention active. Cela signifie que :

- **AUSOLAN s'engage** à fournir la formation, les informations et les équipements de protection nécessaires.

# Ausolan.

- **Chaque personne s'engage à connaître et à respecter les règles de sécurité, à utiliser correctement les ressources et à veiller à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de ses collègues.**

La sécurité n'est pas seulement une règle : c'est une manifestation de notre « **Âme** » et de l'attention que nous portons les uns aux autres. Pour garantir cette sécurité, il est strictement **interdit de consommer ou d'être sous l'influence d'alcool, de drogues ou d'autres substances** pouvant affecter la bonne exécution des obligations professionnelles. La sécurité de tous est une responsabilité qui n'accepte aucune exception.

- **Développement et évaluation professionnels :**

Nous encourageons le développement professionnel des personnes qui font partie de notre compagnie par le biais de formations et de processus d'évaluation équitables et transparents, dans lesquels chacun participe à la définition de ses objectifs. Nous croyons en un engagement mutuel : l'organisation fournit les outils et chaque professionnel s'implique dans son propre développement.

- **Communication transparente et objectifs communs :**

Nous croyons en la transparence et au pouvoir des objectifs communs. C'est pourquoi nous nous engageons à informer régulièrement sur les progrès et les objectifs de l'entreprise, afin que chaque personne comprenne la valeur de sa contribution et se sente une partie active de notre projet commun.

- **Conciliation et bien-être personnel :**

Nous comprenons que le bien-être des personnes va au-delà de l'environnement de travail. Dans le cadre de notre « **Âme** » coopérative, nous promovons activement des politiques de conciliation qui aident à trouver un équilibre sain entre la vie professionnelle, familiale et personnelle.

Ces principes directeurs sont développés et mis en œuvre à travers nos **politiques spécifiques des Personnes**, telles que le plan pour l'égalité, le protocole contre le harcèlement et les politiques de sélection et de développement des talents.

## **Comportement vis-à-vis des CLIENTS**

Notre mission consiste à « **apporter de la valeur à nos clients en inspirant confiance** ». Nous considérons nos clients comme des partenaires dans un projet commun. Notre relation repose sur la « **Parole** » (proximité, professionnalisme, honnêteté) et sur l'« **Action** » (proposer des solutions efficaces et innovantes). Cet engagement se concrétise dans les principes suivants :

- **Intégrité dans les relations commerciales :**

La confiance se gagne par la qualité de notre offre, et non par des pratiques contraires à l'éthique. C'est pourquoi **il est strictement interdit d'offrir ou d'accepter tout type d'avantage ou de cadeau dans le but d'influencer une décision commerciale**. L'attribution d'un contrat doit être basée exclusivement sur la valeur de notre proposition. Les dons en espèces sont interdits en toutes circonstances.

Tout cadeau ou toute attention que nous offrons doit toujours être :

- Conforme à la courtoisie et aux coutumes locales.
- D'une valeur symbolique et sporadique.
- Transparent et jamais remis dans l'intention d'obtenir un traitement préférentiel.
- Conforme à la loi et aux politiques de notre client.

- **Sécurité alimentaire, notre priorité absolue :**

La sécurité et la santé des consommateurs de nos produits constituent un pilier non négociable de notre activité. Nous inculquons à l'ensemble de l'organisation un **engagement absolu en matière de sécurité hygiénique et sanitaire**, que nous garantissons par :

- Le respect rigoureux de toutes les licences et autorisations.
- La mise en place et le maintien de plans d'autocontrôle (HACCP).
- La formation continue de nos équipes.

Chaque personne qui fait partie d'AUSOLAN est coresponsable de cette sécurité et doit suivre scrupuleusement toutes les directives relatives à la manipulation, la conservation, l'étiquetage et la préparation des aliments.

- **Protection des personnes vulnérables :**

Nous sommes conscients de notre responsabilité particulière du fait que nous travaillons dans des environnements avec des mineurs, des personnes âgées et d'autres personnes en situation de vulnérabilité. C'est pourquoi nous appliquons une politique de **tolérance zéro absolue** à l'égard de tout type de maltraitance, de harcèlement ou d'abus à l'égard de ces personnes.

Tout comportement inapproprié de la part d'un professionnel entraînera la suspension immédiate de ses fonctions et l'activation de notre protocole de protection, qui comprend la communication à la direction du centre, aux familles et, le cas échéant, aux forces et corps de sécurité. À titre préventif, nous exigeons un certificat de casier judiciaire vierge de toute infraction à caractère sexuel à tous les professionnels qui travaillent en contact régulier avec des mineurs.

- **Apporter de la valeur et de la confiance :**

Nous voulons établir des relations durables, en agissant toujours comme un partenaire honnête et fiable, qui tient sa « **Parole** ». Ce professionnalisme se reflète également dans une communication véridique, précise et honnête, dans la rédaction de contrats clairs et dans notre engagement envers la confidentialité des informations de nos clients, que nous exigeons comme un comportement loyal envers AUSOLAN.

## **Comportement envers les FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS, PARTENAIRES COMMERCIAUX ET AUTRES COLLABORATEURS EXTERNES**

Nos fournisseurs et partenaires sont une extension de notre propre chaîne de valeur et jouent un rôle clé dans notre capacité à remplir notre Mission. Pour ce faire, **nous cherchons à établir des relations basées sur le professionnalisme, le respect mutuel et l'intégrité**, guidées par les principes suivants :

- **Sélection objective et honnête :**

Nous sélectionnons nos partenaires au moyen de **processus d'homologation** objectifs, impartiaux et transparents. Nous évaluons non seulement la qualité et le prix de leurs services, mais aussi leur solvabilité, leur durabilité et, surtout, leur engagement éthique. Nous traitons toujours les informations commerciales de nos fournisseurs avec la confidentialité requise.

- **Engagement envers nos valeurs :**

Nous attendons de nos partenaires qu'ils partagent notre engagement en faveur de l'intégrité. C'est pourquoi nous leur demandons de connaître et d'adhérer aux principes énoncés dans notre **Code de conduite des fournisseurs**, qui est une condition indispensable avant d'entamer et de maintenir une relation commerciale avec AUSOLAN.

- **Vérification et conséquences :**

Nous nous réservons le droit d'effectuer les **vérifications** que nous jugeons opportunes pour garantir le respect de ces normes éthiques. Tout manquement grave de la part d'un fournisseur peut entraîner la fin de notre relation commerciale, car nous ne pouvons pas nous associer à ceux qui ne partagent pas nos principes fondamentaux.

- **Intégrité dans toutes les interactions :**

Pour éviter toute ambiguïté, les directives relatives aux cadeaux, aux attentions et à la lutte contre la corruption décrites précédemment dans le présent code s'appliquent avec la même rigueur, voire davantage, dans toutes les interactions avec les fournisseurs et les partenaires.

# Ausolan.

C'est pourquoi il est **strictement interdit à notre personnel de demander ou d'accepter**, directement ou indirectement, tout type de cadeau, de faveur ou de compensation de la part d'un fournisseur qui pourrait être interprété comme une tentative d'influencer une décision commerciale.

Notre « **Parole** » et notre intégrité ne sont pas négociables. Un fournisseur est choisi pour la valeur qu'il apporte, et non pour ses attentions.

## Comportement vis-à-vis de LA CONCURRENCE et du MARCHÉ

Nous croyons en la concurrence loyale comme moteur de l'excellence. Notre « **Action** » vise à gagner la confiance du marché grâce à la qualité de nos services, et non pas par des pratiques trompeuses, frauduleuses ou restrictives de la libre concurrence.

- **Concurrence loyale :**

Nous interdisons strictement tout type d'accord ou de pacte avec des concurrents visant à fixer les prix, à se répartir des marchés ou à limiter la production. Nous sommes des concurrents qui agissent avec honnêteté et respect. La participation d'AUSOLAN à des organisations ou à des accords susceptibles d'affecter la libre concurrence ou la formation des prix doit être préalablement vérifiée par le comité d'audit et de contrôle.

- **Informations sur le marché :**

Les informations que nous obtenons de nos concurrents et du marché sont toujours obtenues par des moyens légaux et éthiques. Nous rejetons et dénonçons toute information obtenue de manière inappropriée ou qui viole les secrets commerciaux.

## Comportement vis-à-vis des ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Nos interactions avec les administrations et les organismes publics sont fondées sur le respect institutionnel, la légalité et la plus stricte transparence.

- **Lutte contre la corruption :**

Nous réaffirmons notre politique de **tolérance zéro** envers la corruption. Il est strictement interdit de donner, d'offrir ou de promettre tout type de paiement ou d'avantage indu à un fonctionnaire ou à une autorité publique, que ce soit de manière directe ou indirecte, afin d'obtenir un avantage pour AUSOLAN ou à titre personnel, y compris tout instrument pour sa dissimulation, ainsi que le trafic d'influence et les paiements de facilitation.

- **Gestion des fonds publics :**

Lorsque nous gérons des aides ou des subventions publiques, nous le faisons avec la plus grande diligence, en respectant rigoureusement les conditions d'octroi et en les affectant exclusivement à l'usage pour lequel elles ont été accordées.

- **Neutralité politique :**

AUSOLAN ne fait pas de dons aux partis politiques et ne participe pas à des activités susceptibles de compromettre sa neutralité. La collaboration de nos professionnels avec des organisations politiques doit toujours être à titre personnel et sans impliquer en aucune façon l'entreprise.

## **Notre responsabilité en matière d'INTÉGRITÉ FINANCIÈRE ET COMPTABLE**

La transparence et la légalité sont la base de la confiance que nos partenaires, clients et associés nous accordent. Notre gestion économique et financière est régie par la plus grande rigueur.

- **Registres comptables véridiques :**

Toutes nos opérations économiques sont reflétées avec **une clarté et une exactitude** totales dans nos registres. Nos comptes annuels sont un reflet fidèle de notre **réalité financière et patrimoniale**. Aucun professionnel ne doit dissimuler, falsifier ou déformer ces informations.

AUSOLAN s'engage à maintenir un **système de contrôle interne adéquat sur l'élaboration des informations financières**, en garantissant la supervision périodique de son efficacité. Les registres comptables seront à tout moment à la disposition des auditeurs internes et externes.

- **Prévention du blanchiment de capitaux :** nous sommes vigilants afin d'empêcher qu'AUSOLAN ne soit utilisée à des fins de blanchiment de capitaux. C'est pourquoi nous évitons les paiements en espèces inhabituels, les paiements par l'intermédiaire de tiers non identifiés dans les contrats ou toute opération qui ne repose pas sur une logique commerciale claire et transparente. De même, nous n'effectuons pas de paiements à des personnes, des compagnies, des entités ou des comptes ouverts dans des **paradis fiscaux** ni à des entités dont **il n'est pas possible d'identifier le partenaire, le propriétaire ou le bénéficiaire final**.
- **Responsabilité fiscale :** nous respectons toutes nos obligations fiscales dans les territoires où nous opérons. Nous interdisons toute action visant à éluder l'impôt ou à frauder aux finances publiques.

## Notre engagement envers la SOCIÉTÉ et la PLANÈTE

Notre vision et notre engagement envers les ODD et le Pacte mondial nous lient au bien-être de la société. Il ne s'agit pas seulement d'une déclaration, mais d'un guide pour notre « **Action** » quotidienne.

- **Respect de l'environnement :**

Nous menons nos activités avec l'engagement ferme de réduire notre impact environnemental, en respectant la législation et en promouvant l'utilisation efficace des ressources et la gestion responsable des déchets.

- **Lien avec la communauté :**

Nous contribuons au développement économique et social des communautés où nous opérons, en créant des emplois de qualité et en collaborant avec des acteurs locaux, en canalisant une partie de notre action sociale par le biais de la Fondation AUSOLAN.

## 5. Communication et diffusion du code CAUCE

Pour que nos valeurs et nos principes deviennent une réalité tangible, il ne suffit pas de les définir. Nous devons nous assurer qu'ils atteignent chaque recoin de l'organisation et qu'ils guident notre « **Action** » quotidienne. Cela nécessite un engagement à trois niveaux :

### a) L'engagement d'AUSOLAN : diffusion et formation

AUSOLAN s'engage activement à faire de ce code un outil vivant et accessible à tous. Pour cela :

- Nous faciliterons la connaissance de la réglementation pertinente pour chaque poste de travail.
- Nous veillerons à ce que chaque personne puisse obtenir une copie du code CAUCE et à ce qu'il soit toujours disponible sur notre site web et nos canaux internes.
- Nous élaborerons un plan continu de communication, de formation et de sensibilisation afin que les principes du code soient compris et appliqués au quotidien.

### b) Votre engagement individuel : connaître et appliquer

# Ausolan.

En plus de lire attentivement ce code, vous devez aussi y adhérer. Chaque professionnel d'AUSOLAN a la responsabilité de :

- Connaître et comprendre ses principes.
- Les appliquer dans son travail quotidien et dans la prise de décisions.
- Demander de l'aide à son supérieur ou au département de Conformité en cas de doute.
- Collaborer activement avec les systèmes de contrôle de notre modèle de Conformité.

## c) La responsabilité de diriger : être un exemple et un soutien

Ceux et celles ayant des responsabilités en matière de gestion d'équipes ont un rôle supplémentaire et fondamental : être les principaux ambassadeurs de notre culture d'intégrité. Leur responsabilité est la suivante :

- Être une référence et un exemple constant de comportement éthique.
- Promouvoir activement la connaissance et l'application du code CAUCE au sein de leur équipe.
- Créer un environnement de confiance qui permet de poser des questions et, surtout, soutenir sans réserve quiconque qui, de bonne foi, signale d'éventuelles infractions.

## 6. Participation active et garantie

Chez AUSOLAN, nous pensons que la meilleure façon de prévenir les manquements est d'en parler ouvertement et de résoudre les doutes avant qu'ils ne deviennent des problèmes. C'est pourquoi nous avons conçu un système afin de permettre à toutes les personnes, tant internes qu'externes, de communiquer avec nous de manière sûre et confidentielle.

### a) Une responsabilité partagée : consulter et signaler

Dans le cadre de notre culture d'« **Âme** » coopérative et de « **Parole** » honnête, chacun d'entre nous a à la fois le droit et la responsabilité de :

- **Consulter** : en cas de doute sur l'application de ce code ou sur la conformité d'une action, posez la question. Mieux vaut consulter que se tromper. Vous pouvez vous adresser à votre supérieur hiérarchique ou au département de Conformité.

- **Signaler** : si vous avez connaissance d'un éventuel non-respect de ce code ou de toute infraction légale ou administrative grave, il est de votre devoir d'en informer l'organisation. Parler à temps est le meilleur moyen de protéger notre projet commun.

## b) Votre canal interne d'information

Pour faciliter cette communication, AUSOLAN met à votre disposition un canal d'information géré par le Responsable Conformité, qui garantit une confidentialité maximale. Moyens de contact :

- **Courrier électronique** : [cumplimiento@ausolan.com](mailto:cumplimiento@ausolan.com)
- **Courrier postal** : À l'attention du Responsable Conformité, Uribarri Etorbidea 35-37, 20500 Arrasate-Mondragón (Gipuzkoa).
- Par téléphone : **943.79.46.11. Poste : 70270**
- **Réunion en présentiel** : Demandez une réunion en utilisant l'un des moyens de contact ci-dessus.
- En outre, et dans tous les cas, les incidents peuvent être signalés via la **hiérarchie, le Département social, le Responsable Conformité et le Comité d'audit et de conformité**. Tous les incidents signalés seront transmis au Responsable Conformité pour leur traitement.

Le fonctionnement détaillé de ce système est régi par notre **Procédure de gestion des communications**, conformément à la loi 2/2023.

## c) Notre engagement : un processus fiable

Afin que vous vous sentiez en sécurité lorsque vous utilisez ces canaux, AUSOLAN s'engage et vous garantit sans équivoque les principes suivants :

- **Confidentialité** : votre identité et toutes les informations que vous partagerez seront traitées dans la plus stricte confidentialité.
- **Interdiction de représailles** : Nous appliquons une politique de **tolérance zéro absolue à l'égard de tout type de représailles** contre toute personne qui effectue un signalement de bonne foi. Vous protéger est notre priorité.
- **Droits de toutes les parties** : dans toute enquête, nous garantissons le respect de la présomption d'innocence, le droit à l'honneur et tous les droits des personnes concernées.
- **Réponse assurée** : nous nous engageons à accuser réception de votre communication et à vous donner une réponse sur le résultat de l'enquête dans les délais légaux.

L'utilisation de mauvaise foi de ce canal, dans le but de porter sciemment de fausses accusations, pourra donner lieu aux mesures disciplinaires appropriées.

## 7. Organisation visant à assurer le respect du code CAUCE

Afin de garantir la réalité effective de notre engagement en faveur de l'intégrité, nous avons mis en place un modèle de gouvernance clair, avec des rôles et des responsabilités bien définis.

- **Le Conseil d'administration :**

Il s'agit du plus haut organe de gouvernance d'AUSOLAN, le principal moteur de cette culture d'intégrité et le responsable en dernier ressort de l'approbation et de la supervision du présent code.

- **Le Comité d'audit et de conformité (CAC) :**

Il s'agit de l'organe délégué par le Conseil d'administration pour la supervision continue et directe de notre modèle de Conformité. Sa principale fonction est d'assurer l'efficacité du système, de superviser la gestion du Canal d'information et de proposer les améliorations nécessaires pour maintenir notre programme à jour. **Sa composition, son fonctionnement et ses pouvoirs détaillés sont définis dans son propre règlement.**

- **Le Responsable Conformité :**

Rattaché directement au CAC, il préside celui-ci et est la figure centrale chargée de la gestion et de la dynamisation du programme de Conformité au quotidien. Ses principales responsabilités comprennent la gestion du canal d'information, le conseil à l'ensemble de l'organisation en matière de conformité, la supervision des enquêtes qui peuvent être menées et le rapport périodique sur l'état du système aux organes de gouvernance.

Afin de garantir l'efficacité de ce modèle, tant le Comité d'audit et de conformité que le Responsable Conformité jouiront d'une indépendance et d'une autonomie totales dans l'exercice de leurs actions et auront accès à toutes les informations de l'entreprise nécessaires à l'accomplissement de celles-ci. Toutes les personnes qui font partie d'AUSOLAN ont le devoir de collaborer activement avec eux.

De même, l'organisation s'engage à doter le département de Conformité des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice indépendant et efficace de ses fonctions.

## 8. Validité et mise à jour

Le présent Code de Conduite entrera en vigueur à la date de son approbation par le Conseil d'administration, le **9 décembre 2025**, et restera en vigueur jusqu'à sa prochaine révision. Il sera régulièrement révisé afin de garantir son adéquation avec les changements réglementaires et l'évolution de notre organisation et de notre culture.

# Ausolan.